

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► B

► M10 DÉCISION DE LA COMMISSION

du 7 septembre 2000

établissant la liste des pays tiers en provenance desquels les États membres autorisent l'importation de viandes de lapin et de certaines viandes de gibier d'élevage et sauvage, et définissant les conditions de police sanitaire, les conditions sanitaires et la certification vétérinaire requises pour ce type d'importations ◀

(notifiée sous le numéro C(2000) 2492)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2000/585/CE)

(JO L 251 du 6.10.2000, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 119/2009 de la Commission du 9 février 2009	L 39	12	10.2.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2000D0585:20070426:FR:PDF>